

illégal refuse le rétablissement d'un gouvernement légal, la Grande-Bretagne se propose de coparrainer une résolution du Conseil de sécurité qui assurerait des sanctions obligatoires sélectives avant la fin de l'année. Le Gouvernement britannique retirerait aussi toutes les propositions constitutionnelles antérieures et s'abstiendrait par la suite de recommander au Parlement britannique un règlement qui impliquerait l'indépendance avant l'avènement d'un gouvernement par la majorité. Ces engagements nécessitent l'appui entier du Commonwealth. M^{me} Fullerton a encouragé tous les membres des Nations Unies à appuyer les mesures économiques qu'a adoptées et qu'adoptera le Conseil de sécurité.

L'Assemblée a adopté deux résolutions sur les recommandations de la Quatrième Commission. La première, résolution sommaire adoptée le 22 octobre par 86 voix contre 2 et 18 abstentions (y compris le Canada), condamne tout accord qui pourrait intervenir entre la puissance administrante et le régime illégal et qui ne reconnaît pas « les droits inaliénables de la population de Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance ». Le préambule déclare que les entretiens préliminaires qui ont présentement lieu entre le Gouvernement britannique et le régime illégal du premier ministre Smith, mettent effectivement en danger les droits du peuple africain de la Rhodésie. Le Canada s'est abstenu parce que la résolution préjuge la question et parce que le Gouvernement britannique a déclaré clairement à maintes reprises que tout règlement doit être et paraître acceptable à l'ensemble de la population de la Rhodésie.

La seconde résolution sur la Rhodésie, déposée par les États afro-asiatiques, était rédigée en termes très énergiques. La partie pratique comprenait des alinéas condamnant tout arrangement entre la Grande-Bretagne et le régime illégal qui transférerait le pouvoir à ce dernier « sous tous rapports » et demandant au Gouvernement britannique « de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris en particulier le recours à la force » pour mettre fin au régime de Ian Smith en Rhodésie du Sud. Cette résolution a été adoptée en séance plénière le 17 novembre par un vote de 89 voix contre deux et 17 abstentions (y compris celle du Canada). La délégation du Canada a été en général sympathique aux objectifs des parrains de la résolution, elle a partagé leur impatience devant le fait que les sanctions économiques appliquées jusqu'ici n'avaient pas exercé une pression suffisante sur le régime illégal en Rhodésie et elle a été d'accord avec plusieurs passages de la résolution, mais elle n'a pu appuyer certains alinéas du texte et a présenté de graves réserves au sujet de l'alinéa opératoire le plus important qui demandait à la Grande-Bretagne de recourir à la force pour mettre fin au régime minoritaire illégal. Par conséquent, la délégation canadienne n'a pu appuyer la résolution dans son ensemble.

Développement industriel

Depuis quelques années, l'Assemblée générale étudie le besoin d'intensifier l'action des Nations Unies en vue d'accélérer le développement industriel des pays sous-développés. En 1965, l'Assemblée a décidé d'établir, au sein des Nations Unies,